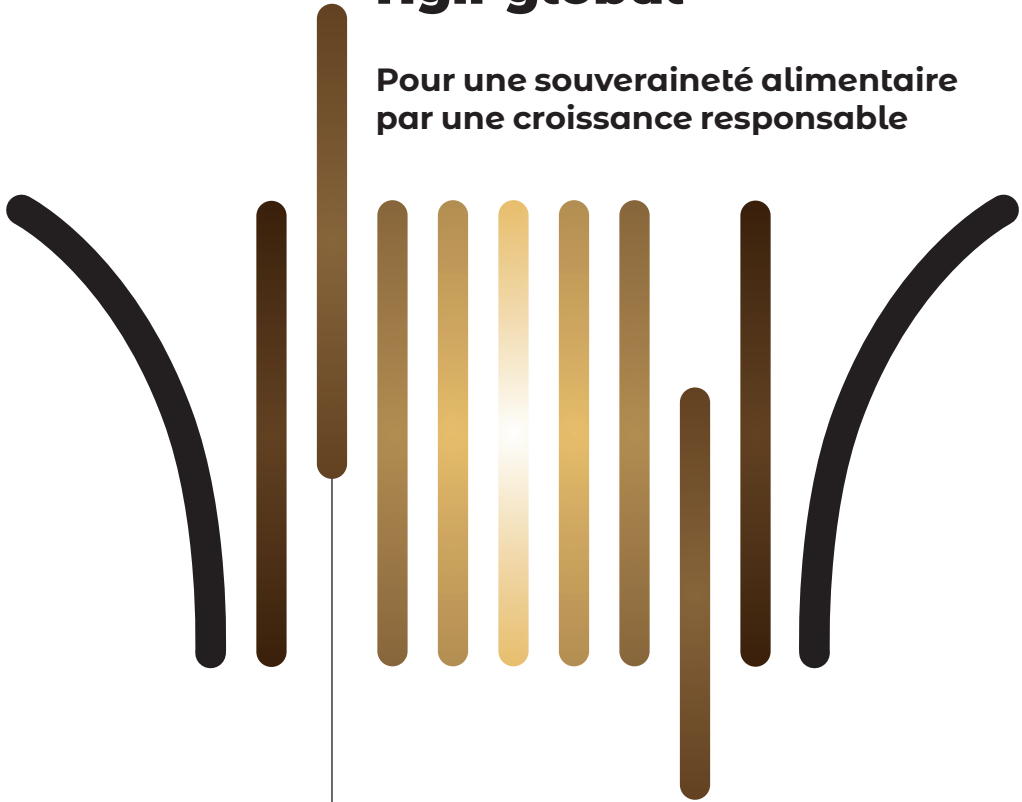


Élection Présidentielle 2022



Produire local, Agir global

**Pour une souveraineté alimentaire
par une croissance responsable**



**LA
COOPÉRATION
AGRICOLE**

Construisons en commun
l'avenir de chacun

Éditorial

La souveraineté alimentaire de la France comme celle du continent européen est redevenue, à l'occasion de la pandémie de Covid-19, une question politique et un choix de société au cœur des préoccupations du quotidien. Son érosion est indéniable depuis deux décennies et sa restauration exige de résoudre une équation complexe : retrouver notre puissance productive et notre compétitivité agricole et agroalimentaire sur tous les marchés, accélérer les transitions écologiques de nos modèles de production, créer les conditions d'un consentement des consommateurs à la réindustrialisation agroalimentaire et à la juste rémunération de ceux qui nourrissent notre pays sur nos territoires.

Notre pays a perdu sa position de premier exportateur agricole au sein de l'UE en 2018 et devrait perdre son excédent agricole et agroalimentaire pour la première fois de son histoire contemporaine en 2023. La France est devenue tendanciellement un pays exportateur de produits agricoles bruts sur des marchés soumis au dumping qualitatif et tarifaire et un pays importateur de produits agroalimentaires à plus forte valeur ajoutée.



Dominique Chargé,
Président de
La Coopération Agricole

La France n'est plus le « grenier de l'Europe » qu'elle était pendant des décennies, mais elle peut le redevenir face aux défis planétaires du XXI^e siècle : nourrir 9 milliards d'êtres humains et limiter les catastrophes du réchauffement climatique. Les conditions pour reprendre en main notre destin collectif sont donc claires : **Produire « Plus », Produire « Mieux », Produire « Durable ».** « **Plus** » pour résorber des déficits majeurs sur certaines denrées agricoles et agroalimentaires qui pourraient être produites sur le territoire national au lieu d'être importées de pays tiers. « **Mieux** » pour renouer avec le progrès scientifique et technologique afin d'accroître nos capacités productives avec moins de carbone, moins d'intrants et moins de plastique : le principe de précaution doit redevenir un principe d'action pour réussir la conversion écologique de notre modèle alimentaire. « **Durable** » pour préserver l'activité sur nos territoires en assurant le maintien des emplois ainsi que la sécurisation et la diversification des revenus des agriculteurs.

La restauration de **notre souveraineté alimentaire repose sur une croissance responsable** conciliant puissance productive et transition écologique de la fourche à la fourchette. **La Coopération Agricole souhaite œuvrer à un nouveau compromis historique** avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les autres acteurs de l'agroalimentaire, la société civile et les consommateurs. Les coopératives disposent de tous les atouts nécessaires à cette reconquête : elles contribuent fortement aux dynamiques socio-économiques des territoires et ont une importante capacité d'entraînement et d'accompagnement des acteurs de la chaîne alimentaire, de l'amont à l'aval. Mais elles ne pourront assumer seules le poids du changement ; c'est tout le sens des propositions que La Coopération Agricole formule aujourd'hui.

Produire Plus

pour répondre
à la demande
de tous les marchés



PAYS HISTORIQUEMENT PRODUCTEUR D'ALIMENTATION GRÂCE À LA PLURALITÉ DE SES TERRITOIRES, LA FRANCE A DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES PERDU SA PLACE DE TERRE NOURRICIÈRE DE L'EUROPE, ÉCORCHANT LA COMPÉTITIVITÉ DE SON ÉCONOMIE, ALORS MÊME QUE LA DEMANDE MONDIALE VA CROISSANTE. PLUS ALARMANT ENCORE, L'HEXAGONE PEINE ÉGALEMENT POUR LA PREMIÈRE FOIS À NOURRIR SA PROPRE POPULATION, QUI SE NOURRIT AUJOURD'HUI AUTANT, SI CE N'EST D'AVANTAGE DE PRODUITS IMPORTÉS QUE DE PRODUITS FRANÇAIS POUR CERTAINES FILIÈRES.

Si la restauration de notre **souveraineté alimentaire** est désormais reconnue par tous comme la **boussole** des prochains bouleversements du monde agricole et alimentaire, elle ne doit surtout pas s'envisager comme un repli sur soi, qui serait néfaste à l'économie française, mais également à nos territoires, dont la force réside aussi dans **l'exportation de notre savoir-faire**.

Au contraire, la **souveraineté alimentaire** doit s'appréhender, au-delà de la reconquête de nos marchés domestiques, comme **la réponse légitime aux défis générés par l'accroissement démographique mondial, qui nous interdit toute trajectoire décroissante**. Il est donc crucial de mettre l'effort sur **l'acte de production pour répondre aux attentes de tous les marchés et de tous les consommateurs**. Pour y parvenir, il est **indispensable que la production française joue « à armes égales »** avec ses concurrents. Or, aujourd'hui le plateau de jeu peut s'avérer déloyal, hors et dans l'Union européenne, où la concurrence entre États membres menace l'esprit de la politique agricole commune.

- **Définir une stratégie nationale pour restaurer notre souveraineté alimentaire** avec deux priorités : favoriser l'approvisionnement en **produits français en restauration hors domicile** et réduire la dépendance française aux **protéines végétales** importées.
- **Assouplir le droit de la commande publique** pour asseoir des **filières alimentaires territorialisées** et **réorienter le droit de la concurrence** pour permettre le développement de **champions nationaux** au service des filières.
- **Renforcer les moyens de la Team France Export** pour mieux **accompagner et structurer** les projets des coopératives à l'export.
- **Baisser les charges et poursuivre la baisse des impôts de production** pour **redresser** notre **compétitivité** intra et extra-européenne.
- **Aboutir concrètement à une simplification administrative et à une stabilité du cadre juridique** avec deux priorités : **stopper les surtranspositions** de directive européenne et **mettre en place des mesures de compensation** tant que les règles ne sont pas harmonisées.
- **Garantir l'absence de distorsion de concurrence entre les États membres**, dès la **conception**, la **mise en œuvre** et le **suivi** des **déclinaisons nationales** de la PAC (PSN).
- **Instaurer un principe d'équivalence des normes** (*sociales, sanitaires, environnementales, phytosanitaires, bien-être animal, OGM*) avec les pays tiers pour le secteur alimentaire, **préalable aux négociations des accords bilatéraux**.

Produire mieux²

pour assurer
la conduite des transitions
écologiques



S'IL EST INDISPENSABLE DE RENFORCER LES LEVIERS DE NOTRE PRODUCTION, CELLE-CI NE PEUT SE RECONSTRUIRE SUR LES MÊMES BASES QU'IL Y A 50 ANS, EN FAISANT ABSTRACTION DES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET EUROPÉENS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE AINSI QUE DES ATTENTES DES CITOYENS ET CONSOMMATEURS.

Pour atteindre les objectifs ambitieux de la stratégie Bas-Carbone, des stratégies européennes en faveur de la biodiversité ou « de la ferme à la table » et l'ambition de zéro émission nette dès 2035 de La Coopération Agricole, **le soutien des pouvoirs publics à l'innovation et la recherche doit être la priorité numéro un.**

La décarbonation des processus de production, de transformation et des flux logistiques, la réduction de l'utilisation des intrants ou encore le recours à des alternatives au plastique, sont autant de défis majeurs à relever pour le monde agricole et agroalimentaire.

Cependant, les agriculteurs et leurs entreprises ne pourront pas porter à eux seuls les efforts nécessaires à ces transformations. Pour produire plus avec moins, autrement dit pour produire mieux, plusieurs conditions doivent ainsi être réunies: **un financement pérenne et structuré pour massifier les transitions, un développement des partenariats et synergies entre le public et le privé ainsi qu'une approche pragmatique, basée sur la science, prenant en compte les attentes de la société et la réalité des pratiques sur le terrain.**

- **Créer un Fonds de transition agroécologique** pour financer les investissements des entreprises dans la conversion écologique de leur modèle productif.
- **Investir massivement dans la modernisation des outils de production et des capacités logistiques et consolider le plan France 2030** en développant des programmes de recherche sur la robotisation, l'innovation génétique, le bio-contrôle, le numérique et les emballages.
- **Favoriser une recherche et une innovation partenariale** entre secteur public et secteur privé qui répondent aux préoccupations et aux besoins des professionnels des filières.
- **Accélérer les transferts de compétences des organismes de recherche publique et privée vers la production** en fléchant des moyens pour l'accompagnement des agriculteurs et des entreprises.

- **Conditionner les décisions de retrait ou de restriction d'usage des traitements à une analyse coût/bénéfice** pour les filières concernées et à l'existence de solutions alternatives techniquement et économiquement viables.
- **Garantir un cadre juridique européen propice à l'innovation variétale (NBT)** dans une optique de réduction du recours aux produits phytosanitaires.
- **Mettre un terme au dumping environnemental des pays tiers** en déployant des instruments économiques basés sur la performance environnementale des produits importés, évaluée aux frontières de l'UE.

Produire Durable

3

pour pérenniser
l'activité
sur nos territoires



FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX AINSI QU'AUX ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES, L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DOIVENT NÉCESSAIREMENT SE RÉINVENTER, EN RETROUVANT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION VERDIES. MAIS SANS LES HOMMES QUI NOURRISSENT LES POPULATIONS, CES MUTATIONS RESTERONT UN VŒU PIEUX. AVEC TOUJOURS MOINS DE TERRES ET DE BRAS, L'AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS RELÈVE TOUS LES JOURS LE DÉFI DE NOURRIR DES CONSOMMATEURS TOUJOURS PLUS NOMBREUX, ET - À JUSTE TITRE - EXIGEANTS.

Pour continuer de pouvoir répondre à cette demande, il est urgent de prendre des décisions fortes en faveur de ceux sans qui rien ne serait possible. Celles-ci doivent répondre à trois chantiers prioritaires : premièrement, **le renouvellement des générations au niveau des exploitations agricoles et les pénuries de main-d'œuvre dans les entreprises** ;

Deuxièmement, **le renforcement de la résilience et de la gestion des risques face aux risques climatiques, économiques ou sanitaires** avec une attention particulière à la sécurisation de la ressource en eau ;

Troisièmement, **la sécurisation et la diversification des revenus** par la production de services dans les territoires au-delà de l'alimentaire, comme la **production d'énergie verte** ou la **rémunération des nombreux services environnementaux** rendus par le monde agricole.

Enfin, produire durable, c'est également **renforcer les liens de solidarité** entre les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement et les consommateurs, et notamment les plus démunis d'entre eux. À cet égard, il est indispensable de **renouveler la lutte contre l'insécurité alimentaire** en l'orientant vers les circuits courts, les systèmes alimentaires territoriaux et l'inclusion sociale.

Renforcer au sein de l'enseignement agricole l'information autour des métiers

en lien avec les besoins du secteur alimentaire et **développer l'apprentissage** par un dispositif d'exonération de cotisations sociales pour les maîtres d'apprentissage dans les TPE/PME.

Favoriser la consolidation des groupements d'employeurs :

éligibilité aux dispositifs de soutien, exonération de charges...

Permettre la création d'une provision pour engagement envers les associés coopérateurs en cas de survenance d'aléas agricoles d'ordre économiques, climatiques ou sanitaires.

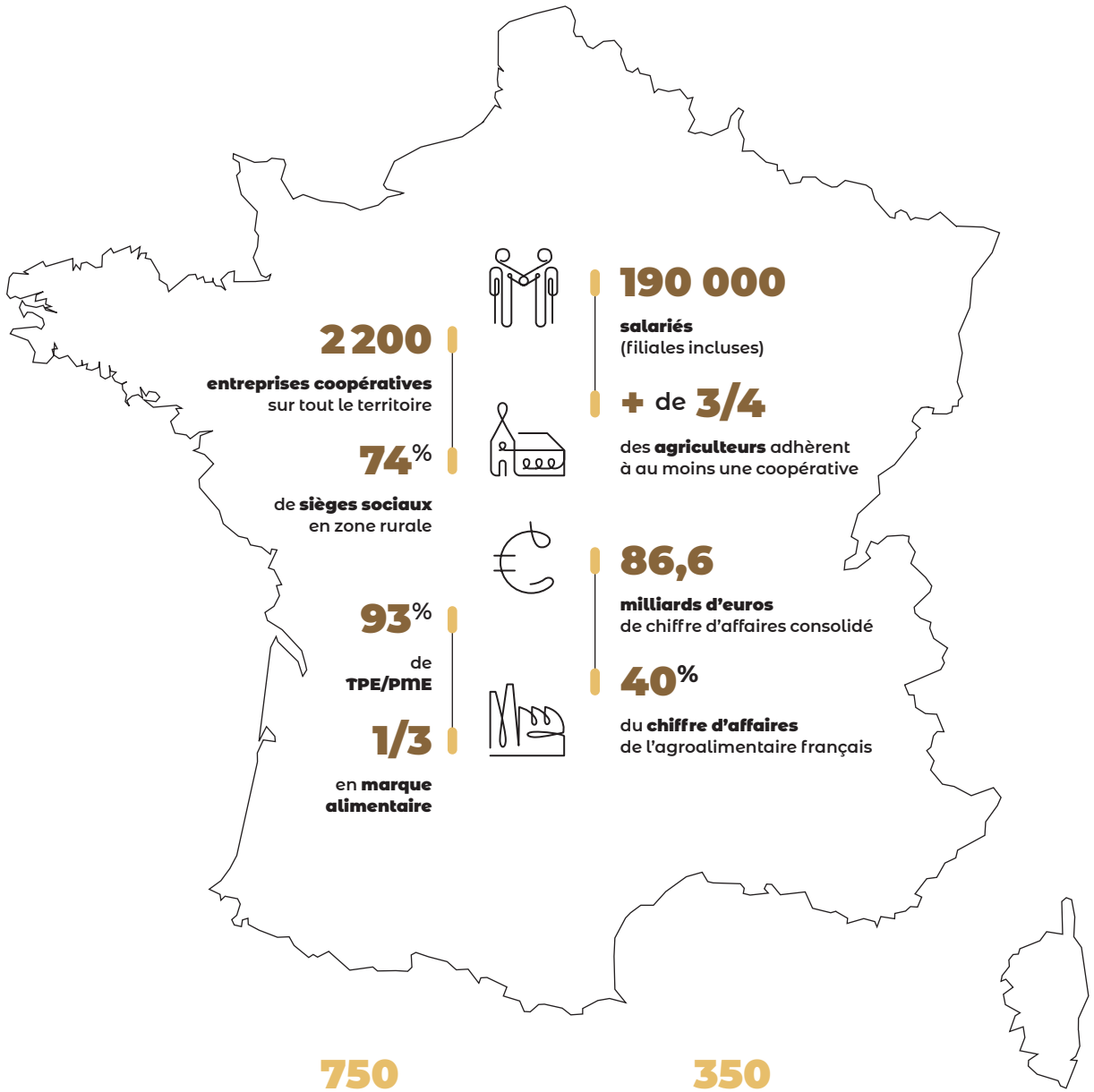
Accélérer la mise en place de mesures de sécurisation de la ressource en eau

via la construction d'infrastructures au travers des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) : stockages d'eau multi-usages, réutilisation des eaux usées des industries agroalimentaires pour l'irrigation...

Élaborer un programme européen décliné nationalement de réduction de l'insécurité alimentaire notamment auprès des populations défavorisées et à risques.

Amplifier le soutien aux projets d'énergie renouvelable : méthanisation, déploiement de panneaux solaires, production de biocarburant.

Rémunérer les services écosystémiques rendus par les exploitations agricoles : gestion et épuration de l'eau, stockage de carbone, amélioration de la biodiversité...



Ambition 0

émission nette
carbone
d'ici 2035

92%

des coopératives
impliquées dans des programmes
de préservation de l'eau

100%

des coopératives d'agrofourniture
engagées dans la collecte
et le recyclage des emballages



LA COOPÉRATION AGRICOLE

Construisons en commun l'avenir de chacun



www.lacooperationagricole.coop